NOUVELLES DU JOUR

M. Brisson et les socialistes

Paris, 26 décembre. — La réélection de M. Brisson comme président de la Chambre semble décidément compromise.

L'appoint des voix socialistes va en effet lui faire défaut. Les amis de M. Jaurès ne lui pardonnent pas l'expulsion de leur leader. M. Vaillant écrit à ce propos dans la *Petite République* :

» M. Brisson, en usant sans motif, contre Jaurès et les socialistes, de rigueurs plus grandes encore que celles du président opportuniste son prédécesseur, nous a montré ce qu'était une présidence radicale, comme en 1885, à coups de baïonnette, au Père-Lachaise, il nous avait montré ce qu'était un ministère radical. »

La vente des immeubles de Cornélius Herz

Paris, 26 décembre. — Aujourd'hui a eu lieu, au Palais, la vente par autorité de justice des immeubles de Cornélius Herz.

Quatorze lots sur seize ont été adjugés pour la somme de 1,348,030 fr.

L'expédition de Madagascar

Paris, 26 décembre. — De l'*Echo de Paris* :

« Les troupes indigènes de l'Algérie ne seront représentées à l'expédition de Madagascar que par 700 hommes formant 2 bataillons empruntés l'un au 1er tirailleurs à Blidah, l'autre au 3e à Constantine.

» La difficulté d'acclimatement des chevaux arabes dans la zone inter-tropicale a fait renoncer à l'envoi à Madagascar d'un escadron du 1er spahis.

» La cavalerie du corps expéditionnaire sera fournie par un escadron de chasseurs d'Afrique, probablement du 3e régiment à Alger. »

Les convocations de réservistes de cavalerie

Paris, 26 décembre. — De l'*Echo de Paris* :

» Par suite d'une décision nouvelle, les réservistes de cavalerie des classes 1884 et 1888 seront convoqués successivement jusqu'au printemps par séries de 200 dans chaque régiment.

» Le but de cette mesure est de permettre l'utilisation complète des chevaux et de relever uniformément les effectifs appauvris par libérations anticipées».

Les scandales italiens
Lettre de M. Cavalotti

Rome, 26 décembre. — M. Cavalotti a adressé aujourd'hui à ses électeurs une lettre dans laquelle il proteste contre la *prorogation de la Chambre et attaque vivement* M. Crispi.

Rome, 26 décembre. — Le directeur de la *Correspondance de Rome* a été expulsé aujourd'hui pour ses attaques contre le président du conseil.

Procès de presse. — M. le pasteur Dide. — Condamnation de Mme Séverine et des gérants du « Journal » et de la « Libre Parole »

Paris, 26 décembre. — La 9e chambre correctionnelle vient de condamner le gérant du *Journal à 100 francs* d'amende et Mme Séverine — celle-ci par défaut — à 200 fr. d'amende, et tous les deux à 1000 fr. d'amende solidairement pour diffamation, avec M. Dide, ancien sénateur du Gard. Cinq insertions ont été, en outre, ordonnées.

D'autre part, la même chambre a débouté de leur plainte en diffamation contre la *Libre Parole*, les enfants d'un des frères de M. Dide, décédé, les faits articulés n'ayant pas paru présenter un caractère diffamatoire.

Mais la veuve de ce défunt a obtenu en dehors des 300 francs d'amende infligés au gérant, 3000 f. de dommages-intérêts, l'article poursuivi ayant été jugé diffamatoire pour elle personnellement.

Arrestation d'un anarchiste à Nîmes

Nîmes, 26 décembre. — La sûreté vient d'arrêter un anarchiste, Louis Joussaune, âgé de 38 ans, menuisier, originaire de Nantes. Cet individu, repris de justice, signalé à la police, a été trouvé porteur d'un couteau-poignard et écroué à la maison d'arrêt.

Le Président de la République à l'Ecole normale

Paris, 26 décembre. — Le président de la République s'est rendu aujourd'hui, à deux heures, à l'Ecole normale, accompagné du commandant Bourgeois et de M Brice. M. Leygues, ministre de l'instruction publique ; M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; M. Gréard, vice-président de l'Académie de Paris ; M. Perrot, directeur de l'Ecole normale, ont reçu M. le Président de la République à son arrivée rue d'Ulm.

Le jubilé sacerdotal du cardinal Richard

Paris, 26 décembre. — Aujourd'hui, le clergé de Paris est allé à l'Archevêché présenter ses félicitations et ses hommages au cardinal Richard, à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

L'impératrice douairière de Russie en France

Le *Matin* dit qu'un courrier de l'impératrice douairière est arrivé à Menton pour y choisir une villa, en vue du prochain séjour sur le littoral de la veuve d'Alexandre III.

La grève de Roanne

Roanne, 26 décembre. — Le nombre des grévistes va toujours en augmentant. On en comptait 6000 hier soir. Des pourparlers engagés avec les patrons en présence du préfet de la Loire n'ont pas abouti, les patrons refusant catégoriquement de signer des engagements avec le syndicat des tisseurs. C'est donc la continuation de la grève.

Les députés Jules Guesde et Chauvin opèrent parmi les grévistes.

Une manifestation a été faite à leur arrivée à la gare. Le procureur de la République est intervenu pour faire cesser les clameurs des grévistes, clameurs qui se sont renouvelées en ville.

Un soldat victime d'un accident

Saint-Dié, 26 décembre. — Un triste accident est arrivé lundi, dans la journée, à la caserne du 10e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Saint-Dié.

L'adjudant Rolin, chargé de l'instruction du tir des recrues, instruisait ces dernières sur l'exercice du tir réduit; le chasseur Guérin, jeune soldat originaire de Saint-Saulge (Nièvre), qui se trouvait en face de la cible, venait de faire un mauvais tir et avait rechargé son arme sans que l'adjudant Rolin s'en fût aperçu, lorsque ce dernier lui dit, épaulant le fusil du soldat : « Mettez-vous devant moi et regardez comme je prends la ligne de mire. »

L'adjudant Rolin pressa la détente et la balle pénétra dans l'œil du chasseur, qui fut transporté aussitôt à l'hôpital.

A l'heure qu'il est, le projectile n'a pas encore pu être extrait.

Les scandales italiens

Rome, 26 décembre. — D'après quelques journaux le gouvernement aurait décidé de ne pas dissoudre la Chambre avant le 1er avril afin de donner d'ici là le temps au ministère d'éprouver les résultats de sa politique financière.

Mordus par un chien enragé, en Angleterre

Glasgow, 26 décembre. — Huit personnes qui ont été mordues par un chien enragé sont parties pour l'Institut Pasteur aux frais de la municipalité.

Etat désespéré de lord Churchill

Londres, 26 décembre. — L'état de lord Randolph Churchill est désespéré.

Situation météorologique. — Roubaix 27 déc.— Hauteur barométrique : 773. Température :

A 7 heures du matin	4 degrés	au-dessus de zéro.
A 1 — du soir	6 —	au-dessus de zéro.
A 5 — —	5 —	—

CONSEIL DE SAISON

Voici le rude hiver ! le visage rougit
Sous la brise cinglante, au contact du froid âpre,
Le savon du Congo sans peine rafraîchit
Le teint qu'il garde pur et blanc comme l'albâtre.
Pauline Liebra, au parfumeur Vaissier.

CARTES DE VISITES
A l'imprimerie Alfred Reboux

ECRIRE LE NOM très lisiblement — Les porteurs du Journal Reçoivent les Commandes

UNE JOLIE BOITE contenant 100 Cartes & 100 Enveloppes

ivoire	2,25	ivoire (gravure)	3,25
deuil	3,75	deuil (gravure)	4,75

100 CARTES seules :

ivoire	1,75	ivoire (gravure)	2,75
deuil	3.00	deuil (gravure)	4,00

Grand choix de
CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES & ALMANACHS
POUR SOCIÉTÉS

PAPIER A LETTRES ANGLAIS
BLANC ET TOUTES NUANCES, DEPUIS
0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes — 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes

L'horaire du voyageur. — *Service d'hiver.* En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 0 fr. 45.

L'Almanach Hachette, en vente au *Journal de Roubaix*. 88465

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens ». — *Assemblée générale extraordinaire*. — Les « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens » se sont réunis en assemblée générale, mercredi soir, dans les bureaux de la Société, au numéro 90 de la rue des Longues-Haies. Ils avaient été convoqués d'urgence pour délibérer, entre autres questions intéressantes, sur l'opportunité d'ajouter un article aux statuts, concernant une assurance collective en cas de décès.

Cette ingénieuse combinaison a été suggérée au Conseil de la Caisse de retraites par un de nos grands industriels, qui assistait, le 9 décembre, à la conférence de M. Alexandre Faidherbe, au foyer de l'Hippodrome, et s'est fait inscrire ce même jour comme le premier des membres honoraires. Une protection si bienveillante a trouvé aussitôt de nombreux imitateurs parmi les chefs des maisons de fabrique les plus en vue.

La séance s'ouvre, à huit heures vingt cinq, sous la présidence de M. Edouard Duquenne. Après l'appel nominal, M. J. Leblond, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion plénière du 2 novembre dernier, qui est adopté sans observation.

On aborde ensuite l'ordre du jour, et en première ligne la proposition de remise d'une somme de cent francs à la famille des membres participants défunts, âgés de moins de cinquante ans, et appartenant à la société depuis trois mois au moins, au moment de leur décès.

M. Duquenne explique les avantages que procurerait aux sociétaires la réalisation de ce projet. Les caisses de retraites, dit-il, et même les plus puissantes, celles qu'on cite comme modèles, ne font aucune remise, aucune ristourne à la mort d'un des leurs. Les « Prévoyants » de Roubaix veulent faire mieux, et l'association, pour garantir la somme dont il s'agit, contractera avec l'Etat, d'après les privilèges accordés par le décret du 26 mars 1852, une assurance *collective en cas de décès*, dans les conditions d'usage.

Pour profiter des bénéfices de cette assurance, les sociétaires auront à payer une simple cotisation supplémentaire de dix centimes par mois. L'assurance datera du premier janvier, et toute année commencée sera due par le sociétaire. Si, à sa mort, ce dernier se trouvait en retard de trois mois dans le paiement de sa cotisation, la somme assurée serait versée à la Caisse de retraites.

Pour le cas où des membres pensionnaires viendraient à mourir après l'âge de cinquante ans, en n'étant titulaires que d'une rente au-dessous de cent francs, la Société comblerait la différence au profit de la famille. A partir de cinquante ans, les membres participants, désireux de profiter de la ristourne, seront tenus de payer la cotisation correspondant à leur âge, et imposée par l'Etat.

Il est entendu, ajoute le président, que la retraite payée aux sociétaires, soit par la Caisse nationale de retraites, soit par les fonds libres de la société, ne sera diminuée en rien par l'assurance collective en cas de décès. Le supplément de cotisation de dix centimes par mois, versé par les sociétaires, suffira à payer la prime à l'Etat.

Une seule et unique remise de cent francs par tête peut être obtenue au moyen de la combinaison, contrairement à ce qui existe pour les parts de retraite, qui peuvent être aussi multiples que les ressources pécuniaires permettent à tout membre de l'ambitionner.

L'article additionnel, soumis à l'approbation de l'assistance, est accueilli par un vote favorable, sous la réserve qu'il sera soumis, pour la bonne règle, à l'approbation de la Préfecture.

L'assemblée autorise, avec la même unité de vues, un deuxième versement à faire à la Caisse des Dépôts et Consignations, afin que la Société soit fondée à profiter des diverses subventions de l'Etat, du département et de la commune.

En conformité de l'article 11 des statuts, les membres participants inscrits sont soumis au scrutin ; tous sans exception rallient sur leur nom l'unanimité des suffrages.

L'insigne social, objet d'une récente décision, est adopté. Il se compose d'une ruche dorée, appliquée sur une rosette de ruban noir moiré, entourée d'un liséré bleu. Ce sont les couleurs officielles de la Mutualité en France.

Avant de lever la séance, M. Duquenne constate en termes fort bien sentis les services inappréciables rendus par le gracieux concours de M. Alexandre Faidherbe, dont l'éloquente parole a gagné de nombreuses recrues à la Société. Comme témoignage de reconnaissance, il propose d'offrir le titre de membre d'honneur à l'ami des ouvriers, à l'orateur populaire qui ne se lasse jamais de faire entendre les conseils de son expérience à la classe laborieuse. Cette motion est acclamée.

Le président termine en annonçant que la conférence de M. Faidherbe sera imprimée aux frais d'un des membres du bureau, et distribuée dans Roubaix à plusieurs milliers d'exemplaires.

Des applaudissements éclatent dans toute la salle.

A la sortie, vers neuf heures et quart, une collecte est faite en faveur des soldats sociétaires, pour commencer à assurer le paiement de leur cotisation, pendant le temps qu'ils passeront sous les drapeaux. Cette mesure de prévoyance et de solidarité fraternelle sera mise désormais en application à chaque assemblée générale.

Notre concitoyen M. le comte Mimerel vient d'épouser à Paris Mlle Agnès de Gosselin.

Le comte Mimerel est l'arrière petit-fils du sénateur-comte Mimerel, qui fut maire de Roubaix, député du Nord, président de notre Chambre consultative des arts et manufactures, président du Comité de défense du travail national, etc.

Les patentes du quatrième trimestre de 1894. — Un avis de la Mairie informe les habitants que la matrice des patentes supplémentaires relatives au 4e trimestre de 1894, pour les perceptions Est et Ouest, est déposée à la Mairie; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Mise en état de viabilité de la rue de Courtrai. — Une enquête est ouverte sur le projet de classement et de mise en état de viabilité de la rue de Courtrai.

Le projet visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant quinze jours, du 26 décembre 1894 jusqu'au 9 janvier 1895 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la mairie pendant trois jours, savoir les 10, 11 et 12 janvier 1895, de 3 à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — L'administration a l'honneur d'informer le public que l'exposition des projets primés à la suite du dernier concours de composition décorative organisé, entre les élèves des écoles d'Art, par les soins de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, de Paris, sera ouverte, dans le grand hall de l'Ecole, les 26, 27, 28, 29 courant de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 heures, le dimanche 30, de 10 h. à 2 heures et le lundi 31 décembre de 10 h. à midi.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du mercredi 26 décembre.* — Liste des portions : hommes, femmes, 624 ; enfants, 1,330. — Refuge de nuit, 28 lits.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-dix-septième année, de M. Hector Grimonprez, demeurant rue de Lille, 45. Ses funérailles auront lieu le samedi 29 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.

Un disparu retrouvé. — Nous avons annoncé la disparition d'un jeune garçon de 15 ans 1/2, Henri Friès, qui habite rue Cugnot. Ce jeune homme avait quitté, depuis le 19 décembre, le domicile de ses parents. Ceux-ci viennent de recevoir de lui une lettre leur faisant connaître qu'il est actuellement à Gand, chez un de ses oncles. M. Friès père va se rendre dans cette ville pour ramener, à Roubaix, son enfant... prodigue.

Croix. — *La bénédiction de la bannière du Cercle catholique.* — Le Cercle catholique du Créchet a choisi la fête de Noël pour la bénédiction de son drapeau. Tous les membres du patronage, au nombre de cent cinquante environ, assistaient, à l'église Saint-Pierre, à cette cérémonie.

La grand'messe a été chantée par la chorale du cercle catholique.

Après la messe, M. l'abbé Declerck, avant de bénir la bannière, a félicité les membres du patronage de leur zèle, et, en particulier, le donateur de la bannière, M. Ange Descamps. Il a dit qu'il était heureux de ce que l'on ait choisi le jour de Noël pour appeler les bénédictions de Dieu sur ce drapeau.

Une fête a été donnée, le soir, au patronage, à qui la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul avait offert un gigantesque arbre de Noël. Les mille objets suspendus aux branches de cet arbre ont été distribués aux familles nécessiteuses.

C'est, non seulement au nom des pauvres, mais aussi au nom de l'Enfant Jésus que M. l'abbé Leclercq a remercié les donateurs.

De son côté, M. Honoré, vice-président du Cercle catholique, a félicité les membres du patronage d'être venus en si grand nombre. Un concert improvisé et du meilleur goût a terminé cette fête.

Wasquehal. — *Une messe de prémices.* — La fête de Noël a été célébrée, cette année, à Wasquehal, avec un éclat inaccoutumé. C'est qu'en effet, un nouveau prêtre, ordonné la veille à Cambrai, M. l'abbé Henri Honoré, de Tourcoing, célébrait la grand'messe pour la première fois. Il était assisté de M. l'abbé Delzenne, ancien supérieur du séminaire d'Arras, aujourd'hui professeur du collège de Marcq et de M. l'abbé Berteloot, vicaire à Wasquehal.

C'est sous la direction de M. l'abbé Plouchart, curé de Wasquehal, que des jeunes gens du patronage et de l'école Saint-Jean, ont chanté la messe du premier ton, du Dumont. M. Victor Delannoy a, dans la perfection, chanté le Noël, d'Adam. La fanfare de Wasquehal s'est fait entendre pendant la cérémonie.

Presque toute la population a également assisté aux vêpres.

M. l'abbé Honoré est monté en chaire et a prononcé son premier sermon, sur la naissance du Christ. Toute la famille du nouveau prêtre, dont une grande partie habite Wasquehal, assistait aux cérémonies.

Lys-lez-Lannoy. — *L'inscription des conscrits.* — Les conscrits se sont rendus, mercredi, à la mairie de Lys-lez-Lannoy, pour leur inscription. Ils se sont ensuite promenés en ville, musique en tête et drapeaux déployés.

Sailly. — *Un incendie.* — Le feu s'est déclaré, mercredi, à une heure du matin, chez M. Charles Desmettre, rentier à Sailly. Les pompiers s'en sont heureusement rendus maîtres.

Les dégâts sont évalués à 500 fr. M. Desmettre n'est pas assuré.

Quant aux causes de ce sinistre, elles sont, jusqu'à présent, inconnues.

Anstaing. — *Fin de la grève des tisserands.* — Une centaine de tisserands en grève de l'établissement de M. Deffrennes-Duplouy, à Anstaing, ont repris le travail mercredi, à 1 heure 1/2, acceptant les conditions de l'industriel. Cinq ouvriers seulement n'ont pas suivi leurs camarades. Ceux-là reprendront, sans doute, le travail jeudi matin. La grève peut donc être considérée comme terminée.

Baisieux. — *Une enquête* est ouverte par la gendarmerie de Lannoy, au sujet d'une grave affaire de mœurs dont un jeune homme de 20 ans, du nom de Parent, plafonneur à Lens, — en fuite — s'est rendu coupable.

La victime n'est autre que sa demi-sœur, Alida G..., âgée de onze ans, qui habite Baisieux. Depuis un an, Parent menaçait de mort l'enfant, si elle avait le malheur de le dénoncer.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053-3608

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à 3,50 le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13 ; Rue de l'Industrie, 2 ; Rue Pierre-de-Roubaix, 150 ; Rue Pierre-de-Roubaix, 58 ; Aux Halles (stalle 121) ; Place d'Amiens, Mayot, boul.; Rue d'Italie, 36 ; Rue de l'Epeule, 188 ; Rue de Tourcoing, 155 ; Rue du Tilleul, 123 ; Boulevard de Strasbourg, 126 ; Rue Corneille, 7 ; Rue Ma Campagne, 113 ; Rue du Collège, 71 bis ; Rue de Cartigny ; Grande-Rue, 285 ; Rue de l'Ommelet, 125 ; Rue de la Chaussée, 2 ; Rue Decrême, 37 ; Rue Turgot, 68 ; Place de la Gare, 129 ; Grande-Rue, 38.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ; Rue de Gand, 91 ; Rue du Tilleul, 16.
A CROIX : Rue de la Gare chez M. Duvivier.
A LILLE : Rue Royale, 38, épic. Devernay.

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

WATTRELOS

Un banquet de Ste Cécile. — L'*Union des Trompettes*, de Wattrelos, a fêté, mardi, la Ste-Cécile, en un banquet qui a eu lieu à l'Alcazar. Plusieurs toasts ont été portés. Un bal a clôturé la fête.

La fraude. — Le brigadier Delemaude et le préposé Dubois, de la brigade de Roubaix (gauche,) ont arrêté mercredi, vers 7 heures du matin, à la ferme Bayart, à Wattrelos, deux contrebandiers, Joseph Bouville, et Gaston Variot, de Roubaix, qui tentaient de passer en fraude du tabac et du poivre, pour une valeur de 148 francs.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— COURS du Jeudi 27 Décembre 1894 —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.
Limandes soles, 1,00 centimes le 1/2 kilo

Crustacés		Marée fraîche	(1/2 k.)
Langoustes extra	« à »» fr.	Cabillaud	1.00
Homards (gros)	»,» »» à »» f.	Maquereaux	»,»»
Crabbes	0,00 et 0,00	Soles	1.90
Ecrevisses (moy.)	0... et 0,25	Turbots	1.75
Escargots. la douz.	et 0,80	Bar	»,»»
HUITRES	la douz.	Barbue	1.75
Marennes blanches extra	1,50	Raies	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Flotte	»,»»
Moules (le kilo)	0,15	Rougets	»,»»
Salaisons		Carrelets (pleis)	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1.00	Truite saumonée	»,»»
Morue nouvelle le 1/2 k.	0.75	Anguilles de rivière	»,»»
Harengs saurs à 05 2p. l'act 0.10 pièce		Anguilles de mer	»,»»
Harengs salés 2 p. 15 c. et 10 c. pièce		Vives	»,»»
Craquelots	0,15 la pièce	Saumon blanc	»,»»
		Crevettes	»,»»
		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	0.90
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Harengs frais, 1 pour	

GROS ET DÉTAIL
Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

A propos de l'enquête sur le sectionnement du canton Nord. — L'enquête est terminée. Les déclarations qui ont commencé à se produire dès vendredi 21, par suite de l'éveil donné aux Tourquennois sur le danger qui s'avançait, ont continué à affluer de plus en plus, jusqu'au moment de la clôture, lundi 24, au soir.

Il y a eu, en tout, 255 déclarations individuelles et 1200 déclarations collectives, *toutes* contre le projet tel quel et TOUTES réclamant pour Tourcoing.

Elles portent des signatures de tous les rangs ; depuis celles d'anciens députés, d'anciens présidents de Tribunal et de Chambre de commerce, jusqu'à celles des plus modestes détaillants. Tous ont compris : que la mesure projetée porterait une atteinte grave à la grandeur, comme aux intérêts de Tourcoing ; qu'attaquer Tourcoing dans ses dépendances, c'est attaquer la ville elle-même ; et que tous les particuliers perdraient beaucoup, si, un canton étant créé à Halluin pour quatre communes, les relations étaient brisées net entre ces quatre communes et leur chef-lieu actuel : il est certain que, de même qu'on ne va pas à Lille sans y faire quelques emplettes, on ne vient pas à Tourcoing sans y laisser des traces de son voyage, au profit de tout le commerce local.

Etant donné le peu de jours pendant lesquels les protestations se sont produites, on peut dire que ces protestations ont acquis le maximum d'intensité de résistance.

Indépendamment des formules individuellement manuscrites, et de celles qui, conformément à nos conseils, ont déclaré : « S'opposer à la mesure projetée, la considérant comme inutile, coûteuse, préjudiciable à Tourcoing, et demandant, comme correctif, pour le cas où l'on formerait quand même un troisième canton, que l'on procédât en opérant sur les deux cantons actuels, tout en laissant à Tourcoing le siège des trois cantons », — il s'est trouvé dans les bureaux une autre formule, imprimée, et libellée comme suit : « Le soussigné, favorable en principe au sectionnement du Canton Nord, demande que les trois cantons soient rattachés à la ville de Tourcoing, chef-lieu.»

Cette formule n'est pas claire. Elle dit le blanc et le noir. On ne peut pas, tout à la fois, être *favorable* au sectionnement *suivant le projet actuel*, et être *défavorable* au démembrement qui, suivant le projet, démembrerait Tourcoing. Qu'on ne s'y trompe pas ! Il faut que le siège du canton soit *dans* le territoire du canton; or, le seul projet soumis à l'enquête tend à faire un canton de quatre communes prises *en dehors* de Tourcoing. Et si, par impossible, et pour donner une sorte de satisfaction à l'opinion, on faisait de Halluin, Roncq, Linselles et Bousbecques un canton dont le siège serait à Tourcoing, le transfert du siège à Halluin s'imposerait à une brève échéance ultérieure, et Tourcoing serait sacrifié. Maintenant ou plus tard, c'est tout le même.

Une chose est cependant *certaine* dans les intentions des signatures qui ont pu être données à cette formule, c'est qu'elles *veulent* que Tourcoing soit sauvegardé contre tout préjudice de cette nature. Avoir cette volonté, c'est être DÉFAVORABLE au projet soumis à l'enquête, le seul actuellement en question.

Loin donc d'être *favorables*, comme le dit faussement le premier mot de cette déclaration, les signataires sont *défavorables*.

Il était très important de faire cette remarque: M. Vincent a bien signé de sa main le projet actuel; mais la rumeur publique en reporte ailleurs la paternité. Les inspirateurs, connus ou inconnus, du projet de M. Vincent, pourraient avoir aussi quelque parenté avec cette formule insidieuse, au moyen de laquelle la conscience même des commissaires de l'enquête pourrait être surprise.

L'enquête publique étant terminée, le Conseil municipal va maintenant avoir à se prononcer.

Nous attendons avec confiance sa délibération; elle sera celle que dictera aux conseillers leur qualité d'enfants de Tourcoing, ou, tout au moins, d'hommes qui, s'y étant fixés, ont véritablement et loyalement épousé les intérêts de la cité.

Sans douter non plus de leur perspicacité, ils auront à se prémunir contre certaines fallacieuses formules qu'on pourrait, volontairement ou non, insinuer dans le texte de leur délibération pour en faire dénaturer la signification et la portée.

Un danger signalé est à moitié conjuré; il était bon d'éveiller encore l'attention. Voilà qui est fait. H. B.

Le square de l'Hôtel-de-Ville. — C'est aujourd'hui jeudi que seront donnés les premiers coups de pioche; et les travaux vont être poursuivis avec la plus grande activité; l'entrepreneur, M. Bohain, est un des mieux outillés de la ville, et on peut être certain que les plantations seront faites en saison convenable.

On sait, qu'à l'entreprise des travaux de terrassements est jointe la fourniture de terre de bruyère : des échantillons ont été soumis, mercredi, aux personnes compétentes. Le choix n'est pas indifférent ; car de la qualité de cette terre dépend absolument la réussite des arbustes comme les rhododendrons, par exemple, qui ne pourraient prospérer ailleurs, même dans le compost le plus riche.

Le « Vooruit » Tourquennois. — On parlait depuis *quelque temps de la fondation*, à Tourcoing, d'un établissement dans le genre du célèbre Vooruit de Gand; on ajoutait même qu'une somme de 100.000 fr. aurait été mise à la disposition des chefs du Parti ouvrier, ou de la Libre-Pensée de notre ville.

Il paraît que ce n'était pas une simple rumeur: on vient de faire l'acquisition d'une vaste propriété, comprenant l'ancienne maison de Mlle Desnoulet, rue de Tournai, actuellement occupée par Mme Walter, maîtresse de pension, et de l'ancienne filature attenante à la maison susdite, contigüe à la poissonnerie, et ayant accès sur la place des Halles. On a déjà commencé la démolition de ces vieux bâtiments.

Il y aura, à ce que l'on assure, une très vaste salle pour les réunions.

C'est M. Delphin Dumortier, conseiller municipal de Tourcoing, et M. Desmet, propriétaire du Bazar, rue de Tournai, qui seraient à la tête de l'entreprise.

Le banquet des combattants de 1870-71. — La société des combattants de 1870-71 vient de se réunir dans la salle des fêtes de l'Union catholique, rue du Sentier, pour prendre part à un banquet. La salle avait été offerte gracieusement par M. Emile Barrois, conseiller général.

La table comprenait environ deux cents couverts. Cette réunion était présidée par M. Scalabre-Delcourt, président d'honneur, ayant à sa gauche M. Cyrille Desurmont, président et à sa droite M. Emile Barrois. Deux délégués de la société des Combattants de 1870, de Roubaix, assistaient également au dîner.

Le menu, qui était des mieux composé et servi par les soins de M. Delbergue, n'a pas peu contribué à la gaieté qui n'a cessé de régner pendant toute la durée de cette fête.

Au désert, M. Scalabre-Delcourt a prononcé une allocution patriotique qui a beaucoup impressionné les assistants. Il a rappelé, en quelques paroles bien senties, les principaux faits d'armes des soldats de Tourcoing qui ont combattu en 1870. Le président d'honneur a ensuite adressé des félicitations à M. Cyrille Desurmont, président, aux membres de la commission, et il a remercié la presse locale du concours qu'elle apportait à la société.

Un concert a terminé la soirée. Parmi les principaux numéros du programme, mentionnons le *Menuet* de Boccherini, exécuté avec goût par M. Georges Liétard. M. Chateau a recueilli les applaudissements de l'auditoire pour la façon dont il a dit quelques monologues patriotiques. Plusieurs musiciens se sont également fait entendre.

Une lugubre fumisterie. — Il eût été à souhaiter que le triste *farceur* dont l'imagination maladive n'a rien trouvé de mieux, pour jouer un bon tour, que l'idée sotte et bête que nous allons raconter, tombât pour quelques minutes seulement entre les mains du brave ouvrier, à qui il a fait perdre plus d'une heure, et qui a été victime de l'odieuse mystification, comme tout autre aurait certainement pu l'être, à sa place.

Lundi soir l'ouvrier en question trouvait, en passant, après sa journée, rue du Collecteur, un paquet de forme allongée, soigneusement enveloppé d'une toile d'emballage, et minutieusement ficelé; une carte bien cousue sur l'enveloppe, portait une inscription. Le poids pouvait être de 2 kilog. environ. En le palpant, on sentait quelque chose de mou, mais assez résistant.

L'ouvrier retourna à la fabrique, pour consulter son patron. Sur la carte on lisait à peu près ceci : « Ayez pitié de lui et faites quelque chose pour la malheureuse qui a dû l'abandonner! » Tout le monde était persuadé que c'était le cadavre d'un enfant. On ouvrit le paquet à la police et on n'y trouva qu'un chien.

A propos d'un gâteau de Noël. — Un individu rendu furieux de ne pas trouver sa part du gâteau de Noël, se porta à de telles violences sur sa belle-sœur qu'on dut l'écrouer à la chambre de sûreté de la gendarmerie. C'est un sieur L. D. journalier, ayant déjà subi plusieurs condamnations; il était pris de boisson.

Linselles. — *Beaucoup de bruit pour peu de chose.* — Il y a une quinzaine de jours une scène, regrettable assurément, mais qui n'avait aucun caractère de gravité, se passait au patronage. Une altercation s'était élevée entre deux membres, MM. Catteau et Parez, qu'on sépara d'ailleurs immédiatement. L'affaire parvint aux oreilles d'un ami (?) complaisant qui s'empressa d'en avertir l'autorité supérieure. Une enquête judiciaire fut confiée à M. le commissaire spécial de la gare d'Halluin qui entendit inculpé et témoins et dressa son rapport.

Or, hier mardi, deux gendarmes d'Halluin arrivaient à Linselles à l'heure de la grand'messe et faisaient comparaître immédiatement M. Catteau, — l'inculpé — que ses fonctions de bedeau retenaient à ce moment à l'église. Puis vint le tour des témoins. Ici ce fut plus compliqué encore. Le rapport avait mentionné le *témoignage* de MM. J. Versaille, J.-B. Blondeau, Ch. Bouche et Ch. Descamps : mais il se trouve que trois habitants de Linselles portent le nom de J. Versaille, six se nomment J.-B. Blondeau et une dizaine environ Ch. Bouche.

On se figure aisément l'embarras des gendarmes en présence d'un tel imbroglio, d'autant plus que les Versaille, les Blondeau et les Bouche sont disséminés aux quatre coins de Linselles, et qu'aucun d'eux n'a reconnu avoir déposé dans cette affaire. Aussi l'enquête fut-elle longue et laborieuse, et nous croyons savoir qu'elle aboutit à cette conclusion : il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Si l'ami (?) complaisant a voulu fournir prétexte à la fermeture du patronage, il en sera pour ses frais.

LILLE

Faculté catholique de médecine et de pharmacie. — Le concours pour l'externat des hôpitaux a été, cette année, des plus brillants. Vingt candidats ont fait preuve de réelle valeur pratique, en même temps que d'une instruction déjà solide. Ils ont été placés dans l'ordre suivant pour être proposés à la nomination de l'administration des hospices.

MM. Cassel, Vaulhé, Guibal Kaiser, David, Joseph Bécue, Thésée, Debuchy, Goulard, Pacquet, Bouneau, Charot, Fontaine, Leroy, Dronon, Bastigne, Philippart, Dubos, Vergriète, Robert Georges.

Comice agricole de Lille. — Le Comice agricole de Lille a procédé mercredi au renouvellement de son bureau.

Pour la présidence, deux candidats étaient en présence, M. Vallet-Rogez, président sortant, et M. Schmitt, ancien vice-président. M. Vallet-Rogez a été réélu par 138 voix contre 28 à son concurrent, M. Schmitt.

Les autres membres du bureau, savoir : MM. Platel, maire d'Hallennes-lez-Haubourdin, Craque et Couturier, vice-présidents, H. Butin, trésorier, Gervais, secrétaire général, Wavelet, secrétaire-adjoint, Nicolle, bibliothécaire et Coevoet, bibliothécaire-adjoint, ont été réélus. Il y a eu 168 votants.

Bourse linière. — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée cette semaine. Les affaires en toiles sont plutôt calmes. On signale cependant des transactions assez importantes en toiles fines et en coutils. Les affaires en fils continuent d'être peu actives et l'approche de l'époque des inventaires contribue encore à les restreindre.

Les marchés aux lins du pays sont bien approvisionnés, la vente est assez facile et les prix maintenus. En lins de Russie, on signale un chiffre d'affaires à peu près égal à celui de la semaine dernière, les transactions ont porté sur les lins à livrer et surtout sur les lins rouis à terre; prix sans changement, on demande de la hausse pour les lins rouis à terre.

Marché aux blés de Lille du 26 décembre 1894. (Cours commercial). — On tient les blés de 13.50 à 14.50 les 100 kilos.

En boulangerie, on offre les farines de 26.50 à 27.50, suivant mérite.

Comme Prime extraordinaire

à ses lecteurs, la librairie du *Journal de Roubaix* met en vente, au prix de 2 francs, et 2,50 par la poste, un ALBUM DE MUSIQUE superbe, composé de romances et de morceaux de piano choisis.

Titres des morceaux :

1. Célèbre Menuet. — 2. Cantate. — 3. Le Gondolier. — 4. Air d'Orphée. — 5. Marche funèbre. — 6. Les Plaintes de la jeune fille. — 7. Le Torrent, valse. — 8. La Truite. — 9. Toulou-Cronstadt, marche. — 10. Sérénade de Don Juan. — 11. Annette, polka. — 12. L'Eloge des larmes. — 13. Polka des Fous. — 14. Chant de Mignon. — 15. Air Favori — 16. La Sérénade. — 17. Polka lente. — 18. L'Anneau brisé. — 19. Rodetzky, marche. — 20. Air de Renaud. — 21. La Vie pour le Tsar, mazurka. — 22. Sur l'Eau, Duetto. — 23. Duetto de la Flûte enchantée. — 24. Quadrille des Lanciers. 87890—38068

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 26 décembre.* — ATTAQUE NOCTURNE. — Fortuné Desreumaux, dix-huit ans, rentrait tranquillement chez lui dimanche dernier vers neuf heures du soir, vers la rue de la Guinguette, quand, passant au pont du Beau-Chêne, il fut brusquement assailli par un monteur de métiers du nom de Charles Quiévreux, 22 ans ; il lui lança de nombreux coups de poing dans la poitrine et sur la tête, en même temps qu'il lui enlevait son porte-monnaie. C'est du moins la version que Desreumaux expose au tribunal: Quiévreux proteste contre ces allégations. Malgré ses dénégations, Quiévreux est condamné à deux mois de prison.

UN PSEUDO-ANARCHISTE EN ACTION. — On sait que vendredi 21 décembre, vers neuf heures du soir, l'une des grandes glaces du magasin Duceux, Grande-Rue, à Roubaix, avait été brisée par un individu qui y avait jeté un lourd pavé, au cri de : « Vive l'anarchie ! » — Il fut arrêté par deux passants; c'était un jeune homme de 19 ans, Grégoire Marchand, tailleur au Crétinier, à Wattrelos, il est bossu.

L'agent aux mains de qui avait été remis le délinquant déclare au Tribunal que tout le long du trajet, Marchand avait fait une véritable profession de foi (!) anarchiste ; le lendemain, il réitérait les mêmes propos devant M. le commissaire de police.

Toutefois l'une des personnes qui avaient mis la main au collet au briseur de glace, rapporte que ce dernier lui avait aussitôt avoué qu'il avait été poussé à cet acte par la misère.

Le prévenu, assis sur le banc, ne présente guère d'allure farouche : il a un aspect assez insignifiant ; il répond à peine aux questions que lui impose le Président : il est aisé de comprendre qu'il ne pose pas pour un anarchiste.

— Quel était votre but en agissant ainsi ?... ajoute le Président : vous savez qu'un autre individu a été condamné par la cour d'assises pour avoir procédé de même façon; il est vrai que, lui, avait volé des bijoux. Avez-vous fait cela pour qu'on parle de vous dans les journaux ?

— Non, répond l'inculpé d'une voix à peine intelligible.

Après quelques minutes de délibéré, le Tribunal le condamne à un mois de prison.

MAUVAIS FILS. — Vantomme qui a déjà soixante-deux ans et qui habite au chemin de la Latte à Tourcoing, avait porté une plainte contre son fils Louis, journalier, qui a à peine dix-huit ans et qui depuis longtemps injurie grossièrement sa mère, frappe son père et profère contre eux des menaces de mort.

Le père expose aux juges ses doléances: cet indigne gamin lui a, paraît-il, dernièrement, allongé plusieurs coups de pied dans le bas-ventre; il s'était même proposé de chercher de l'argent pour acheter un revolver et en user contre ses parents. Il se servait aussi de termes ignobles à l'adresse de sa mère.

Interrogé, le prévenu, qui ne semble guère avoir plus de quinze ans, combat tous les griefs qui sont articulés contre lui : à l'en croire, ce serait un modèle de douceur.

Il met même dans ses réponses une certaine arrogance. Louis Vantomme encourt une peine de quatre mois.

UNE ESCROQUERIE commise au préjudice de M. Buyck, cabaretier à Roubaix, rue de Blanchemaille, entraîne contre Jeanne Vinck, 26 ans, journalière, qui est aussi inculpée d'outrages aux agents, une peine de trois mois et un jour de prison.

PRIS SUR LE FAIT. — Depuis quelque temps des vols de viande se commettaient aux Halles à Roubaix, le surveillant avait porté ses soupçons sur un tueur du nom de J.-B. Vandekerkhove, 34 ans, qu'il avait même averti charitablement. Or, samedi, alors qu'il n'y avait plus personne autour des étaux, le surveillant réfugié dans sa guérite vitrée, vit arriver Vandekerkhove qui, après avoir regardé autour de lui si on ne l'apercevait pas, avait prestement, à deux reprises différentes, enlevé deux quartiers à la boutique de M. Massely, boucher.

Le garde qui était arrivé à pas de loups derrière le voleur, le conduisit au commissariat. Vandekerkhove avait eu le temps de jeter en route le corps du délit. L'inculpé, malgré cette déposition soutient encore qu'il est innocent. Un mois de prison.

UNE FEMME DE JOURNÉE, Félicie Debaisieux, 24 ans, rue Magenta, à Roubaix, a commis divers vols dans les maisons où elle est allée en service. — Trois mois de prison.

UNE INCORRIGIBLE, Marie Evrard, 45 ans, qui a été condamnée déjà nombre de fois pour ivresse a, à Roubaix, insulté un agent ; elle était encore, il est vrai, dans son état habituel. Huit jours et cinq francs d'amende.

LA FRAUDE. — Auguste Olivier, à Tourcoing, dix jours, 500 francs d'amende.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mercredi 26 décembre 1894.* — ACCIDENT A ROUBAIX. — ARRÊT. — La Cour réforme le jugement du tribunal civil de Lille. Elle condamne MM. E. Motte et Cie à payer à Duquenne 2000 francs de dommages-intérêts, pour perte de son œil droit.

Elle décide qu'aucune faute n'est imputable à cet ouvrier qui accomplissait un travail commandé; que l'ouvrage présentait certains dangers, puisque les cercles pouvaient se détendre et qu'ils avaient déjà frappé d'autres ouvriers à la tête ou aux épaules; que les patrons auraient dû prévoir qu'un ouvrier pouvait aussi être atteint aux yeux; qu'ils sont en faute de n'avoir pas pris des précautions pour empêcher l'accident, ou de n'avoir pas donné à Duquenne les moyens de s'en prémunir.

Concerts et Spectacles

Théâtre Deschamps. Mardi soir : *Gigolette*, le drame singulièrement décadent dont il a déjà été parlé ici, et *Fleur de Thé*, opérette déjà citée. Vraiment, il faut bien tout le thé dont on parle dans la seconde pour faire passer les nausées qu'excite la première de ces pièces. *Gigolette* n'a du reste pas attiré beaucoup de monde. Il y avait plus de vides que d'ordinaire les jours de fête. Les artistes ont cependant soigné leurs rôles et l'opérette a été plus lestement enlevée que la dernière fois.

Les « Méli-Mélo ». — La soirée offerte, mardi, dans la salle des fêtes de la Mairie, par le Club des Méli-Mélo, a obtenu un succès complet. La salle était comble.

La Philharmonique du Jean-Ghislain prêtait son concours à cette fête, au cours de laquelle MM. Grumiaux, Bacquart, Monnier, Scohy, Lecomte, Sandras, Bargibant, Brouillard et... Auguste Ier se sont vivement fait applaudir.

Croix. — Voici les numéros gagnants de la tombola organisée chez M. Caby, estaminet du « Clairon des Pompiers, » rue de Metz, au profit d'une famille nécessiteuse :

1113, 1294, 1344, 273, 1345, 758, 865, 51, 1466, 891, 1341, 343, 744, 272, 1045, 1407, 52, 1167, 1240, 1495, 1317, 280, 1368, 348, 836, 1318, 1283, 1490, 189, 1329.

Les lots qui ne seront pas réclamés pour le 31 décembre seront acquis au comité organisateur pour être vendus au profit de l'œuvre.

Leers (France). — La musique municipale de Leers (France) a donné, dans la grande salle communale, un concert, dont le programme, très bien composé, avait attiré une foule nombreuse.

Les Mandolinistes tourquennois, M. Cardon, violoniste, M. Lebrun violoncelliste, ont recueilli de nombreux applaudissements. La partie comique était réservée à M. Detemerman, qui s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction générale. M. Deleecluse a tenu le piano avec beaucoup de talent.

Tourcoing. — « *A l'Union dramatique* ». — Les membres de l'*Union dramatique de Tourcoing* ont tout lieu d'être satisfaits du succès obtenu par la soirée qu'ils ont donnée mardi. Avant même l'heure fixée il n'y avait plus une seule place à prendre dans la salle et c'est non sans peine que tous les invités trouvèrent à se caser. Cette affluence de spectateurs s'est d'ailleurs trouvée pleinement justifiée par l'intérêt soutenu qu'a présenté le programme.

La Fanfare du Petit Château, qui prêtait un obligeant concours, a brillamment ouvert la fête en jouant trois belles œuvres de son répertoire : *Sévillia*, de Montagné, une fantaisie sur *Guillaume Tell* et une entraînante valse de Strauss *Thérèsen*.

Le morceau capital de la soirée, celui qui, du reste l'a absorbée en grande partie, c'était le *Capitaine Paul* d'Alexandre Dumas, un de ces drames puissamment charpenté comme savait en écrire l'auteur de la *Tour de Nesle*. De l'interprétation nous ne dirons pas qu'elle a été irréprochable de tous points, car il y a quelques petites critiques de détail à faire, mais nous nous plaisons à reconnaître les très louables efforts tentés par les membres de l'*Union dramatique* afin de donner à l'œuvre d'Alexandre Dumas le caractère tragique qui lui convient.

Mme Chimot, qui remplissait le rôle difficile de la *Marquise d'Auray*, s'était identifiée avec son personnage qu'elle a soutenu avec un réel talent : cette appréciation est l'expression exacte de notre pensée.

Une jeune fille affrontait pour la première fois la rampe, Mlle Vossaert: elle nous paraît avoir des dispositions exceptionnelles et un sentiment rare de l'art dramatique. Son interprétation du rôle de *Marguerite d'Auray* a été à bon droit remarquée : Mlle Vossaert dit bien et surtout sent bien ce qu'elle dit.

M. Chimot a déjà quelque expérience des planches : il l'a prouvé en rendant le personnage si sympathique du *Capitaine Paul*, mais le débit est parfois trop précipité et il se ressent parfois aussi des défaillances de mémoire.

M. A. Dujardin s'est montré fort pathétique dans le rôle de *Louis Achard* qu'il a très bien compris : qu'il nous permette toutefois de lui conseiller de soigner l'émission de la voix qui, à certains moments, devient sourde et ne porte plus aussi loin.

Nous avons sincèrement applaudi M. E. Van Pachterbeke en *Marquis d'Auray*, mais, par contre, M. J. Scamps nous a paru trop froid en *Emmanuel d'Auray*. Les autres rôles étaient moins importants : il nous faut cependant citer celui du *baron de Lectoure*, tenu avec aisance par M. T. Delvoye, qui nous permettra de lui demander de se défier de l'accent du cru.

En somme bonne interprétation qui a fait une excellente impression sur le public et qui est de nature à encourager les membres de l'*Union dramatique*.

Un vaudeville *L'homme n'est pas parfait*, très allègrement enlevé, a terminé cette agréable soirée. DE L'E...

— *Le concert de l'Orphéon Tourquennois.* — C'est devant une salle comble qu'a eu lieu le concert offert par l'*Orphéon Tourquennois* à ses membres protecteurs et honoraires. La chorale a chanté les chœurs à l'*Ombre du Drapeau* et *Feuilles et Fleurs*, à la satisfaction générale. Plusieurs artistes qui prêtaient leur gracieux concours à ce concert, ont été, eux aussi, fort applaudis. Le concert a été terminé par une petite comédie en un acte, *Voiture à vendre*, pièce qui a été fort bien interprétée et qui a excité les rires de toute l'assistance.

Blanc-Seau. — *Le concert de la « Muse des Travailleurs »* — L'orphéon la *Muse des Travailleurs* a offert un concert à ses membres honoraires, dans la salle des fêtes de Mme veuve Florin, rue de Mouveaux. Rien n'avait été négligé pour satisfaire le nombreux public qui assistait à cette fête. Le programme, qui était des mieux composé, a été rempli avec succès.

La chorale a exécuté deux chœurs, *Tableaux champêtres* et le *Matin*, qui lui ont valu les applaudissements unanimes de l'assistance. M. G. Scalbert, qui possède une jolie voix de ténor, a détaillé avec beaucoup de justesse *La Juive*. M. Wattel a joué avec talent un air varié pour trombonne : MM. Adriensens, Mazeart et Rachelbus se sont également fait applaudir. Une pantomime, l'*Ours et la Sentinelle*, a terminé cette charmante soirée.

NORD

Les votes des députés du Nord. — On avait cité le nom de M. l'abbé Lemire parmi ceux des députés qui ont voté pour M. Brisson comme président de la Chambre. M. l'abbé Lemire a adressé à la *Croix du Nord* une lettre où il dit : « Je n'ai pas voté pour M. Brisson. »

Wylder. — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. l'abbé René Debuys, curé de Wylder. M. Debuys était né à Hazebrouck en 1834. Ordonné prêtre à Cambrai en 1878, il fut successivement vicaire de Zuytpeene, Strazeele, Flêtre et Bollezeele et nommé en 1889 curé de Wylder.

Un incendie dans une église à Solesmes. — Mardi à 5 heures du matin au moment où on célébrait, à Haussy, près de Solesmes la messe de l'aurore, un incendie provoqué par une flammèche provenant d'un cierge s'est déclaré au maître-autel de l'église. En quelques instants les tentures qui entouraient l'autel ont été la proie des flammes.

M. le curé lui-même a reçu des brûlures qui, quoique cruelles, ne présentent heureusement pas de gravité. Les pertes matérielles sont peu élevées, mais on peut juger de l'émoi que cet incendie a produit dans l'église qui, à ce moment, était comble.

Rivière. — *Terrible maladie à la suite de l'abattage d'une vache malade.* — Un sieur Bassel, de Rivière, ayant aidé, mardi matin, à dépecer une vache malade, se fit quelques écorchures à la main.

On n'y prit garde sur le moment, mais les blessures ne tardèrent pas à s'envenimer et le malheureux, atteint du tétanos, expira bientôt dans d'horribles souffrances.

Toutes les personnes qui ont mangé de la bête malade ont été sérieusement indisposées.

Une enquête sérieuse est ouverte pour établir les responsabilités.

Gravelines. — *Bateau de pêche abandonné.* — Hier matin, des pêcheurs de Gravelines ont trouvé abandonné au large du feu flottant Dick le lougre de pêche *Jeune Léon*.

Ce bateau qui avait quitté son port d'armement il y a une dizaine de jours, avait un équipage de huit personnes.

On croit que le *Jeune Léon* qui a des avaries à sa coque aura été abordé et que l'équipage craignant d'être englouti sera monté à bord du navire abordeur.

D'autre part une dépêche annonce que l'équipage est à Calais.

Un jeune homme de 18 ans qui se pend à Armentières. — Hier matin, le nommé Victor Bastien, tisserand, âgé de 18 ans, s'est pendu chez ses parents à un clou placé à 2 mètres du sol. On ignore les causes de cette funeste détermination.

Isbergues. — *Un ouvrier grièvement brûlé.* — Un ouvrier, Désiré Turbiez, âgé de 37 ans, a été dangereusement brûlé aux jambes et aux mains par suite de la rupture d'une poche remplie de « laitier » en fusion. On a transporté le malheureux à son domicile. Son état est très grave.

Haverskerque. — *Un cas de fécondité chez une vache.* — Un cas de fécondité assez rare s'est produit avant-hier à Haverskerque, chez M. Colson, cultivateur.

Une vache a mis bas deux veaux mâles bien venus et bien portants. L'un des deux n'a que trois pattes.

Question de nationalité. — La cour de cassation vient de résoudre une question d'interprétation de l'article 8 du code civil, qui présente pour notre région un intérêt pratique.

Si, en vertu de l'article 8 § 4 du code civil, un individu, né en France d'un étranger, peut devenir français lorsqu'il est, à l'époque de sa majorité, domicilié en France, cet individu n'en reste pas moins, pendant sa minorité, soumis au régime déterminé par la loi du 3 décembre 1849, dont l'article 7 permet au gouvernement d'enjoindre, par mesure de police, à tout étranger, voyageant ou résidant en France, de sortir immédiatement du territoire français ; et l'étranger ainsi expulsé ne saurait avoir en France ni domicile, ni résidence au sens légal du mot.

S'il est rentré en France contrairement à l'arrêté d'expulsion et s'il est détenu, pour ce fait, à l'époque de sa majorité, il ne peut être considéré comme Français. Dès lors, l'arrêté d'expulsion doit être considéré comme légalement rendu, et l'expulsé ne peut être inscrit sur les tableaux de recensement.

PAS-DE-CALAIS

Une affaire à éclaircir à Arras. — Une enquête est ouverte sur la mort d'un boulanger de Berlincourt qui, dit-on, aurait succombé par suite de deux coups de pied dans le bas-ventre, reçus au cours d'une bataille avec le sieur Antoine W..., âgé de 28 ans, charron.

Ce dernier nie énergiquement l'accusation qui pèse sur lui. Il a été laissé en liberté provisoire.

Tentative de déraillement sur la ligne d'Arras à Doullens. — Une tentative criminelle de déraillement a eu lieu, dans la nuit de mardi à mercredi, sur la ligne d'Arras à Doullens, au passage à niveau situé sur le territoire de Saulty-Larbret. Un train de charrue a été posé sur la voie au kilomètre 60 et fort heureusement le mécanicien du train qui part d'Arras à 5 heures 30 s'est aperçu de l'obstacle et a stoppé. Une enquête est ouverte.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du mardi 25 décembre.* — Noël Duvocelle, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Platel 186. — Bertha Roussel, rue Decrême 83. — Louis Dochy, rue Saint-Eleuthère 47. — Noël Bohn, rue du Cartigny 185. — Georges Van Damme, rue de la Balance, cour Degrave 6. — Fernande Questroy, Boulevard Gambetta 252. — Henri Vancaelemont, rue Darbou, maisons Desierck. — Albert Bauden, rue Sainte-Elisabeth, cour Wissoq 1. — Ernest Henrich, rue du Pile, cour Duhamel 6. — Charles Meschaert, rue de l'Alouette, cour Farvacque 15. — Nilly Prouvost, Boulevard Gambetta 262. — Marthe Defrancsure, rue de la Paix 31. — Emile Delville, rue d'Anloing, cour Stalens 4. — Gustave Broucke, rue de Croix, impasse des Champs-Elysées 7. — *Du 26.* — Jeanne Bauwens, rue Racroix, maisons Lefebvre. — Eugénie Sohms, rue Monge 104. — Stanislas Carbus, rue Denain 9. — François Lerberghe, rue de Naples, cour Decuyper 1. — Marguerite Pels, rue de la Guinguette 71. — Aimée Cnudde, rue de Bouvines, cour Foutier 60. — Marie Prouvost, rue Saint Antoine 43. — Sophie Baert, rue des Fleurs, cour Desrousseaux 26. — Madeleine Samain, Hôtel-Dieu. — Charles Boniface, Hôtel-Dieu. — Suzanne Mahieu, rue du Fontenoy, cour Moreau 47. — Valentine Deroubaix, rue des Fossés 32. — Jules Vigoane, rue de Tunis, cour Delattre 1. — Jeanne Caplette, rue Saint-Amand 36. — Noémie Herteler, rue Babylone 19. — *Mariages du 26.* — Séraphin Vancauwenberge, 26 ans, employé de commerce, rue de l'Alma 96 et Marie Hosent, 45 ans, marchande, rue de l'Alma 96. — Alphonse Termote, 26 ans, charbonnier, rue Saint-Antoine 68 et Jeanne Lommaert, 22 ans, couturière, rue Delattre 13. — *Déclarations de décès du 26.* — Dominique Van Hulle, rue du Fontenoy 169. — *Du 26.* — Olyphine Godeau, 81 ans, rue de Lannoy, cour Fromont 13. — Pauline Van Iseghem, 79 ans, rue de l'Avocat 34. — Hector Grimonprez, 76 ans, rue de Lille 45. — Louis Duhant, 88 ans, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs. — Georges Hubaut, 18 mois, boulevard de Strasbourg 68. — Clémence Vanhuysse, 5 ans, rue Franklin 174. — Nicolas Sterck, 3 ans, rue Christophe-Colomb 29. — Jean-Baptiste Lavisse, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Petit, 11 ans 11 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes 8.